Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_40_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Août 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Représenté par pouvoir : 1
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absent excusé : Mr YVELIN Christian pouvoir à Mr MARION Cyrille

A été nommée secrétaire de séance : Mme SALGUEIRO Audrey

Délibération n°2026/40 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
Rapporteur : Monsieur FAURRE, 1er Adjoint au Maire délégué aux Finances

A compter du 1er janvier 2027, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) est supprimée pour laisser place à la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).
Cette nouvelle taxe, recouvrée au profit du bloc communal, s'applique à compter des impositions établies au titre de l'année 2027.

Monsieur FAURRE expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle également les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FAURRE, Monsieur le Maire reprend la parole.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Ouï l'exposé de Monsieur FAURRE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_40_DELIB-DE

- décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),
- charge le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

La Secrétaire de séance

Audrey SALGUEIRO